

**Projet de rénovation d'une  
salle communale**

**Xavier BELIN  
ARCHITECTE  
5, rue du Portaloux  
63 910 VERTAIZON  
Tél. : 04.73.31.02.33  
Mail : belin.xavier@voila.fr**

**Economiste : SARL Philippe ESBELIN  
72, rue Paul Diomède  
63 100 Clermont-Fd  
Tél. : 04.73.37.54.06  
Mail : phil@esbelin.fr**

**LOT 03 PLATRERIE-PEINTURE**

**devis descriptif  
cahier des charges techniques  
particulières**

**Projet de rénovation d'une salle communale à  
Ménétrol**

**03.0 Observations Générales**

L'entrepreneur se rendra **obligatoirement** sur place afin d'apprécier toutes sujétions influant sur son prix et la réalisation des travaux.

Les produits, matériels et procédés employés devront obligatoirement être conformes aux normes françaises en vigueur au moment de la soumission pour les produits traditionnels ou être titulaires d'un avis technique en cours de validité lors de la soumission et de la mise en œuvre.

L'entrepreneur devra fournir les attestations de traitement avec les procès-verbaux des systèmes employés avec la première situation de travaux.

Les notes de calculs justificatives, plans d'exécution d'ensemble avec repérages des assemblages et carnet de détails des assemblages sont **à la charge de l'entreprise** dans le cas de techniques particulières spécifiques.

**L'Entrepreneur doit :**

Avoir contrôlé toutes les indications des plans et documents, s'être assuré qu'elles sont exactes, suffisantes et concordantes, s'être entouré de tous renseignements complémentaires éventuels auprès du Maître d'œuvre, avoir pris tous les renseignements nécessaires assurant la bonne coordination avec les autres entreprises.

Avoir procédé à une visite détaillée du terrain et avoir pris parfaite connaissance de toutes les conditions physiques et toutes sujétions relatives aux lieux de travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature du sol, à l'exécution des travaux à pied d'œuvre ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier (moyens de communication et de transport, stockage des matériaux, ressources en main d'œuvre, énergie électrique, eau, installations de chantier, décharges publiques ou privées.)

Avoir pris connaissance de l'emplacement de tous les réseaux aériens et souterrains affectés par les travaux et d'avoir tenu compte dans ses prix de toutes les sujétions que ces réseaux pourront lui occasionner.

Connaître les modalités d'accès par la voirie, les possibilités et difficultés de circulation et de stationnement et les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité du chantier.

L'Entrepreneur ne peut jamais arguer que des erreurs ou omissions puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux selon des règles de l'art de sa profession ou fassent l'objet d'une demande de supplément sur ses prix. Il assure l'entière responsabilité des travaux qu'il exécute.

L'Entrepreneur sera responsable envers les tiers de tous les accidents qui pourraient survenir du fait de ses travaux aux ouvrages de toutes sortes, conduites, lignes ou supports. Il devra prendre toutes dispositions pour réparer ces désordres sans se prévaloir d'aucune rémunération.

En outre, et ce dès la remise des offres, L'Entrepreneur doit faire toutes remarques nécessaires concernant les exigences des prestations imposées par les réglementations, normes, règles de l'art, services concessionnaires et administration et qui ne figurent pas sur les documents constituant le présent dossier.

.../...

OBSERVATIONS sur la Rédaction du C.C.T.P et du D.Q.E.

**a) Cahier des charges Techniques Particulières**

Les plans et le C.C.T.P se complètent, Dans tous les cas, l'Entrepreneur est tenu de consulter les plans fournis à l'appui du présent Cahier des Charges, il ne pourra prétendre les avoir ignorés, Toutes discordances éventuelles devront être signalées au Maître d'œuvre.

En cas d'erreurs ou oublis de l'Entrepreneur en cours de réalisation, celui-ci sera tenu pour seul responsable et devra reprendre les travaux à ses frais.

Les produits, matériels et procédés employés devront obligatoirement être conformes aux normes françaises en vigueur au moment de la soumission pour les produits traditionnels ou être titulaires d'un avis technique en cours de validité lors de la soumission et de la mise en œuvre.

Tous les produits employés devront répondre aux normes en vigueur au moment de la soumission. L'application de produits nouveaux non traditionnels ne sera permise qu'après essais reconnus satisfaisants et concluants par l'Architecte. Pour tous les produits ou complexes isolants, l'entreprise devra fournir, à l'appui de son offre, le classement ACERMI.

Les stockages des matériaux seront en tout point conformes aux prescriptions des fabricants.

Les prix comprennent :

- les essais de peinture et de teintes à la demande de l'Architecte,
- les rechampissages, sujétions de polychromie,
- les raccords et reprises après jeux, ajustages et essais,
- les précautions à prendre pendant les travaux pour protéger toutes les parties ne recevant pas de peinture ou d'enduit,
- les nettoyages en fin de travaux et remise en état de fonctionnement, s'il y a lieu des appareillages de quincaillerie, plomberie, électricité, (grattage d'excédents de peinture, graissage, etc.).

NOTA : Les prescriptions peinture ont été établies au DTU 59.1 (normes P. 74.201 et P. 74.202) qui fixe de manière très précise les conditions d'application en fonction des subjectiles. Sauf prescriptions contraires du C.C.T.P. ce texte sera intégralement applicable aux travaux et en cas de litige servira de référence.

Trait de niveau

Dans le cas de revêtements de sol scellés ou chapes flottantes, le trait de niveau existant sur le gros œuvre sera reproduit sur les éléments de doublages par le présent lot.

Mise en oeuvre

Préalablement à toute intervention, l'entreprise exécutera les calfeutrements en périphérie des menuiseries et coffres de volets roulants. Ceux-ci seront réalisés par chanfreins exécutés à la colle à "placo" avant la pose des doublages.

Les travaux seront effectués suivant les prescriptions du fabricant, y compris dans l'utilisation de tous les accessoires et fixations préconisés.

La pose des doublages isolants et cloisons de distribution s'effectueront après la pose des revêtements de sols scellés et avant la pose des revêtements de sols collés.

Les renforts pour appareils sanitaires seront mis en place en coordination avec l'entreprise de PLOMBERIE - SANITAIRE.

.../...

**Nettoyage**

Après exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra le nettoyage soigné de l'ensemble des sols et menuiseries, en général de l'ensemble des ouvrages salis par son corps d'état. Les gravois seront évacués aux décharges publiques.

Aucune trace de colle ou autre salissure ne devra apparaître sur l'ensemble des ouvrages dus au présent lot, ainsi que sur les ouvrages des autres corps d'état.

**b) Dossiers des quantités estimées D.Q.E**

Le DPGF ci-joint permet de comparer les offres à l'ouverture des plis si l'Entreprise remarque des erreurs ou un manque de sous détail avec son étude, elle doit le signaler en complément à l'offre de base ( acte d'engagement ) sur une feuille séparée sans modifier le DQE, la Maîtrise d'œuvre analysera avec elle la modification et si elle est justifiée le montant sera rajouté au marché de base avec explication en annexe dans le cadre de la mise au point des marchés.

Avec un marché forfaitaire pas de travaux supplémentaires sans modification de projet.

**Sécurité et hygiène**

Conformément à la nouvelle législation en vigueur, le présent projet fera l'objet d'une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé.

Les entreprises devront se soumettre à toutes les exigences qui pourront être imposées dans ce cadre et s'engageront à fournir tous les renseignements ou documents pouvant être nécessaires dans l'accomplissement de cette mission et ceci pendant la durée des travaux y compris durant la phase préparatoire du chantier.

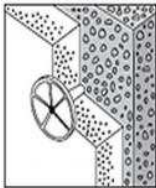
.../...

## PRESCRIPTIONS

### 03.1 PLAFOND

#### **03.1.1 REPRISE DES FIXATIONS DE L'ISOLATION EXISTANTE EN PLAFOND**

Contrôle et remplacement si nécessaire, des fixations de panneaux isolants, fixation par chevilles de fixation isolant souple, type MDH, marque SFS ou similaire, cheville à frapper pour fixation d'isolant souple en plafond compris fourniture et pose de 2 m<sup>2</sup> de panneaux isolant en laine de roche 100mm manquants.



- **Localisation** : plafond sous dalle de la totalité de la salle.

#### **03.1.2 PLAFOND PLACOSTIL HORIZONTAL**

Fourniture et pose de plafond horizontal constitué de plaques de plâtre vissées sur une ossature métallique, compris tous accessoires de fixation, suspente, rails, réglage des niveaux et planéité, etc.

Les travaux comprendront également :

- les coupes, découpes et calages,
- la reprise des joints et cueillis par bandes et enduits
- le calfeutrement entre plafond et murs (étanchéité à l'air) par enduit à placo et bandes.

- **Localisation** : plafond sous dalle de la totalité de la salle.

##### **03.1.2.1 PV POUR PLACOPLATRE HYDROFUGE**

Plus value pour fourniture et pose de plaques de plâtre hydrofuge en remplacement des plaques standards

- **Localisation** : plafond sous dalle des sanitaires.

.../...

## 03.2 CLOISONS PLACOPLATRE

### 03.2.1 CLOISONS DE DOUBLAGE

Fourniture et pose de cloisons de doublage réalisé tel que :

- une ossature stil
- une plaque de placoplâtre BA13 HD vissée sur ossature
- Une isolation en panneau isolant naturel composé de fibre de chanvre épaisseur 100mm.
- Un pare vapeur

Ce complexe devra avoir une résistance thermique minimum de  $2,60 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Les travaux comprendront également :

- les coupes, découpes et calages,
- la reprise des joints et cueillis par bandes et enduits
- toutes sujétions de mise en œuvre.

- **Localisation** : sur l'ensemble des murs périphériques de la salle

#### 03.2.1.1 PV POUR PLACOPLATRE HYDROFUGE

Plus value pour fourniture et pose de plaques de plâtre hydrofuge en remplacement des plaques standards

- **Localisation** : plafond sous dalle des sanitaires.

### 03.2.2 CLOISONS DE DISTRIBUTION

Fourniture et pose de cloisons de distribution type placoplâtre 72/48 avec isolant laine de verre 45mm, une face BA13 HD de chaque côté, compris tous accessoires, coupes, fixation des divers éléments, liaisons avec les huisseries façon d'angle etc.

Les travaux comprendront également :

- les coupes, découpes et calages,
- la reprise des joints et cueillis par bandes et enduits
- le traitement des angles par bandes armées,
- toutes sujétions de mise en œuvre.

- **Localisation** : cloisons sanitaires.

.../...

**03.2.2.1 PV POUR PLACOPLATRE HYDROFUGE**

Plus value pour fourniture et pose de plaques de plâtre hydrofuge en remplacement des plaques standards

- **Localisation** : face en contact avec un lieu humide

**03.2.3 ENCOFFREMENT CF 1h**

Fourniture et mise en œuvre d'encoffrement autour des gaines, composé d'une plaque de plâtre type placoplatre de 23 mm.

La mise en œuvre se fera de façon identique aux cloisons type stil décrites précédemment. Il sera laissé un vide de 2 cm minimum entre la gaine et les plaques de parement. Les joints et les angles seront traités de façon identique à ceux des cloisons.

- **Localisation** : en habillage de tuyaux PVC verticaux. Caisson VMC et placard technique EDF et TEL.

.../...

### 03.3 PEINTURE SUR MENUISERIES

#### 03.3.1 PEINTURE SUR MENUISERIES INTERIEURES

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture d'impression et de finition satinée, microporeuse, pour bois à base de résine acrylique en dispersion aqueuse type IFIROL de chez SIGMA ou similaire, sur l'ensemble des menuiseries intérieures, compris toutes sujétions de mise en œuvre.

- **Localisation** : ensemble des menuiseries intérieures, tels que portes, trappe, huisseries, plinthes, couvre joints...etc...

### 03.4 PEINTURE PLAFONDS MAT

Conformément à la demande du Maître d'Ouvrage, fourniture et mise en œuvre de peinture mate, avec Ecolabel, Gamme Mat de chez LUXENS ou similaire, compris préparation des support et toutes sujétions de mise en œuvre.

- **Localisation** : ensemble des plafonds placoplâtre

### 03.5 PEINTURE MURALE SATINEE

Conformément à la demande du Maître d'Ouvrage, fourniture et mise en œuvre de peinture satinée, avec Ecolabel, type Gamme Satin de chez LUXENS ou similaire, compris préparation des support et toutes sujétions de mise en œuvre.

- **Localisation** : ensemble des parois placoplâtre, hors parois recevant de la faïence.

### 03.6 PEINTURE SUR CANALISATION

#### 03.6.1 PEINTURE SUR PVC

Fourniture et mise en œuvre de peinture spéciale PVC, compris préparation des support et toutes sujétions de mise en œuvre.

- **Localisation** : ensemble des canalisations PVC restants apparentes dans les sanitaires

.../...



**03.7 PEINTURE ALKYDE SUR METAUX NON FERREUX**

Fourniture et mise en œuvre de peinture spéciale métaux non ferreux, compris préparation des support et toutes sujétions de mise en œuvre.

- **Localisation** : ensemble des canalisations métalliques restants apparentes dans les sanitaires

**03.8 FAIENCE**

Fourniture et mise en œuvre de carreaux de faïence, pose collée au mortier colle spécial adapté au support, dimensions 15x15, compris jointoiement, carreaux de rives à bords arrondis, coupes, entailles, chutes et nettoyage.

- **Localisation** : sur 2,00 ml de hauteur au pourtour des sanitaires handicapés et enfants, sur 60 cm de hauteur au dessus des éviers.

.../...

# DPGF

Rénovation d'une salle communale Mairie de  
Ménétrol

**Lot n°03 PLATRERIE - PEINTURE - FAIENCE**

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant
	<b>PLACOPLATRE</b>				
<b>03.1</b>	<b>PLAFOND</b>				
03.1.1	REPRISE FIXATION ISOLANT EXISTANT	M <sup>2</sup>	90.83		
03.1.2	PLAFOND PLACOSTIL	M <sup>2</sup>	90.83		
03.1.2.1	PV POUR PLACO HYDROFUGE	M <sup>2</sup>	8.21		
<b>03.2</b>	<b>CLOISONS PLACOPLATRE</b>				
03.2.1	CLOISONS DE DOUBLAGE	M <sup>2</sup>	87.68		
03.2.1.1	PV POUR PLACO HYDROFUGE	M <sup>2</sup>	16.35		
03.2.2	CLOISONS DE DISTRIBUTION	M <sup>2</sup>	22.85		
03.2.2.1	PV POUR PLACO HYDROFUGE	M <sup>2</sup>	27.04		
03.2.3	ENCOFFREMENT COUPE FEU 1H	M <sup>2</sup>	6.56		
	<b>PEINTURE</b>				
03.3	PEINTURE SUR MENUISERIES				
03.3.1	PEINTURE SUR MENUISERIES INTERIEURES	M <sup>2</sup>	27.93		
03.4	PEINTURE PLAFOND MAT	M <sup>2</sup>	87.90		
03.5	PEINTURE MURALE SATINEE	M <sup>2</sup>	112.94		
<b>03.6</b>	<b>PEINTURE SUR CANALISATION</b>				
03.6.1	PEINTURE SUR PVC	FT	1		
03.7	PEINTURE ALKYDE SUR METAUX NON FERREUX	FT	1		
<b>03.8</b>	<b>FAIENCE</b>	M <sup>2</sup>	31.17		
	TOTAL H.T.				
	TVA 19,60%				
	TOTAL T.T.C.				

.../...